



17 mai 1971

VINGT-QUATRIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

COMMISSION A

Point 2.8 de l'ordre du jour

PROBLEMES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'HOMME

(Projet d'amendements proposé par les délégations de l'Australie
et de la Suède au projet de résolution préparé par le groupe de travail
et contenu dans le document A24/A/Conf.Doc. N° 4)

I. Modifier comme suit la première phrase du paragraphe 1. du dispositif :

"1. REMERCIE le Directeur général du rapport et des propositions présentées pour un programme à long terme de l'OMS sur l'environnement de l'homme, l'accent étant mis particulièrement sur les besoins suivants :"

II. Modifier comme suit le paragraphe 3.a) du dispositif :

"a) de poursuivre le programme existant dans la limite du niveau budgétaire fixé pour 1972, éventuellement complété par les contributions bénévoles qui pourraient être reçues;"

III. Modifier comme suit le paragraphe 3.c) du dispositif :

"c) de continuer à étudier le rôle de l'OMS en matière d'hygiène du milieu et de faire rapport à la quarante-neuvième session du Conseil exécutif et à la Vingt-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé sur les progrès accomplis et sur les conséquences financières de tous nouveaux développements proposés;"

